

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES



Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Vendredi 01 Décembre 2023

Présents : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), BOUAISS Fouad, BEN AISSA Akim, KINNOUS Chaïb, Adil MOURABIT, EZKIYOUH Mohamed, BEN MALEM Abdellatif, ZEGHLI Mourad, VAN MEEL Alan, Mmes SPALACCI Sarah, BADJI Sabah.

Excusés : MM. MAKECHOUCHE Youssef, DE CASTRO SILVA Loïc

Reçus : M. M'HAYA Omar, Mme Claire BLANC, M. Gérard MARQUIER

Téléphone : Monsieur CACHEUX Sébastien, Madame GUYOT Laurence

INVITATION :

➤ Monsieur POPESCU Cyril, vous êtes prié de vous présenter à la CDA vendredi 8 décembre à partir de 18 h 30 pour remise écusson

SOLIDARITE : Certains d'entre vous ont été touchés par le deuil qui a frappé Cyril. La CDA s'associe à la demande de plusieurs arbitres et propose sur la base du volontariat de reverser tout ou partie de vos indemnités d'arbitrage du Week End des 16 & 17 décembre.

Il vous suffira d'envoyer un mail à la comptabilité du district avec vos intentions. Une cagnotte sera ainsi reversée à Cyril, à laquelle s'associe le District, la CDA et l'UNAF.

Nous vous remercions par avance de votre geste de solidarité.

Prochaine CDA : Vendredi 08 décembre 2023 18 h 30

RAPPEL REUNION PLENIERE VENDREDI 15 DECEMBRE A PARTIR DE 18H30

RAPPEL PEREQUATION : *La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.*

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

Lecture et approbation PV du 24 novembre 2023

- *PV approuvé à l'unanimité*

Propos racistes :

Nous demandons à tous les arbitres d'être intransigeants sur ce sujet, comme nous vous l'avions rappelé lors du stage de rentrée.

L'attitude à adopter en cas de propos racistes dans l'enceinte du stade, quel qu'en soit l'auteur est la suivante :

1. Interrompre le match en cas de comportements racistes (insultes ou chants)

Nos arbitres doivent arrêter le match (5 à 10 minutes maximum) et demander aux dirigeants des deux clubs de demander aux supporters de stopper ces agissements immédiatement.

2. Suspendre le match à nouveau si les comportements racistes ne cessent !

Nos arbitres doivent renvoyer tous les joueurs aux vestiaires afin d'avoir une prise de conscience du public et des dirigeants des deux clubs.

Dans le même temps il est important que le délégué sur place note tous les incidents.

3. Arrêter définitivement le match en cas d'incident raciste grave

Si le calme revient, l'arbitre peut reprendre le match mais en cas de nouveaux débordements il arrête définitivement le match. Et un rapport devra alors être transmis aux instances.

Courriers arbitres :

- **Monsieur BOUYIRI Adame**, Reçu votre feuille de frais, transmise service comptabilité
- **Monsieur YAMLOUNI Noaman**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA vous souhaite un prompt rétablissement
- **Monsieur DEABJI Ilias**, Reçu votre feuille de frais, transmise service comptabilité
- **Monsieur GARCHI Ouadi**, Reçu votre courriel, la CDA vous remercie de votre proposition et vous invite si vous le souhaitez à venir nous exposer votre proposition vendredi 8 décembre à partir de 18 :30
- **Monsieur LACHACHTI Sébastien**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur BOUBKARI Abid**, Reçu votre courriel de remerciements pour l'état d'esprit des deux équipes concernant le match U18 D1 St Rémy / Courthézon Jonquières
- **Monsieur VASSE Guillaume**, Reçu votre candidature en qualité de référent arbitre D4.
- **Monsieur BOUBKARI Abid**, Reçu votre courriel, lu pris note, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais
- **Monsieur ESSADIKI Youssef**, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au pôle désignations
- **Monsieur IKAN Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais

Courriers clubs :

- **FC SAINT REMOIS**, Reçu votre courriel et la CDA vous remercie pour les félicitations concernant la prestation de Monsieur ZIAR Mohamed et l'accueil du club du FC Calavon, transmis.
- **Monsieur Ludovic LOPEZ CAUMONT**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais
- **P. Féminines CAVAILLON**, Reçu votre courriel, lu pris note, la CDA donnera suite.
- **FC CARPENTRAS**, Reçu votre courriel, lu pris note.

Tests écrits :

- **LES DATES DE RATTRAPAGE DES TESTS ECRITS SENIORS ONT ETE ARRETEES AUX :**
 - **Samedi 16 décembre**
 - 1^{ère} cession de 9h00 à 10h00
 - 2^{ème} cession de 10h00 à 11h00

 - **Mardi 19 décembre de 18h30 à 20h30**
 - 1^{ère} cession de 18h30 à 19h30
 - 2^{ème} cession de 19h30 à 20h30

La CDA rappelle qu'il n'y aura pas d'autres dates de rattrapage et que les arbitres n'ayant pas satisfait aux différents tests, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.

➤ Jeune Arbitre de District :

La date du test écrit est le samedi 13 janvier 2024 à 10h00 au District, l'ensemble des arbitres sont priés de prendre toutes leurs dispositions afin de satisfaire à ce test.

Les arbitres qui n'auront pas obtenu la note requise, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.

CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgarion d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Questions diverses :

La date de rattrapage du test physique jeunes et seniors (n'ayant pas pour raison médicale effectué le test), est fixé au samedi 13 janvier 2024 à partir de 8h30.

A cette occasion, les jeunes passeront leurs test écrit.

- Les arbitres seniors n'ayant pas passé le test physique pour toute autre raison que médicale, se verront appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur.

Le Président lève la séance à 21 :15